

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_003

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, mercredi 13 mai 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHO, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Samuel BELANGER, Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION DE COOPERATION EDITORIALE

Madame S, BELLANGER, adjointe au Maire en charge du Tourisme et du Patrimoine, informe le Conseil Municipal qu'une convention de coopération relative à la réalisation d'études d'inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire de Mauges-sur-Loire est en cours d'exécution.

Cette convention formalise un partenariat entre la Commune de Mauges-sur-Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire pour la période 2024-2026. Elle prévoit notamment la production et le versement de dossiers normalisés sur la plateforme GERTRUDE, ainsi que la valorisation de l'inventaire à travers différents supports tels que des expositions, des publications, des conférences et tout autre dispositif favorisant la diffusion et la connaissance du patrimoine communal. Cette démarche de valorisation inclut également la publication d'un ouvrage dans la collection « Images du patrimoine en région », consacré à Mauges-sur-Loire.

La rédaction de cet ouvrage, dont l'édition est assurée par la Région, est actuellement en cours. Il a pour objectif de valoriser les résultats de l'étude d'inventaire et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Sa parution est prévue à la fin de l'année 2026, sous le titre provisoire : « Mauges-sur-Loire, de l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil à la Commune Nouvelle ».

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé de conclure une convention de coopération éditoriale entre la Région, le Département et la Commune. Cette convention prévoit notamment la prise en charge du coût éditorial par la Région, ainsi qu'une participation financière identique du Département et de la Commune, fixée à hauteur de 8 000 € chacun.

Il est également précisé que la Commune se verra remettre, à titre gracieux, 100 exemplaires de l'ouvrage dès sa parution, ces exemplaires n'ayant pas vocation à être commercialisés.

VUE la délibération 2023-07-15, approuvant les termes de la convention de coopération 2024-2026 pour la conduite d'opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire de Mauges-sur Loire, convention tripartite entre la Commune de Mauges-sur-Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que l'année 2026 marque l'achèvement de la mission d'inventaire du patrimoine menée sur le territoire de Mauges-sur-Loire et qu'il convient, à ce titre, d'en assurer la finalisation, notamment par la publication d'un ouvrage à destination du grand public ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme-patrimoine en date du 5 mai 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 7 mai 2026 ;

Madame Sandrine LE GALL arrive à 20h18.

Madame Séverine MORINEAU arrive à 20h19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	63

DÉCIDE DE :

- Approuver les termes de la convention de coopération éditoriale entre la Commune de Mauges-sur-Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire.
- Autoriser le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toutes pièces y afférant.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 049-200054336-20260521-DL_2026_05_003-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 55
Nombre de votants : 63
(dont 8 pouvoirs)

Signé le 26 mai 2026
Le Maire
Gilles PITON